

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Représentés : 3

Absents : 4

Date de convocation : **11 avril 2024**

Date d'affichage : **11 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à 18 heures, le Conseil Municipal, reconvoqué faute de quorum à la séance du 11 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - FALCOZ Corine – GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre – FEUTRIER Stéphanie – GRANGE Christian – GRANGE Michel

Étaient représentés : MAGNIN Carine (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RETORNAZ Dominique) – RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

Étaient absents : RIVAS Natacha – RETORNAZ André - CLAPPIER Pascal – POIROT Marie

Madame Stéphanie FEUTRIER est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 24-04-050

Objet : Budget principal : affectation des résultats budgétaires 2023

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Je vous rappelle les résultats budgétaires de l'exercice 2023 du budget principal :

- excédent de fonctionnement de 3 048 732.10 €
- déficit d'investissement de 221 689.49 €

A la clôture de l'exercice 2023, les résultats cumulés (c'est-à-dire intégrant les résultats reportés des exercices antérieurs) sont les suivants :

- excédent de fonctionnement de 3 571 244.48 €
- déficit d'investissement de 2 081 469.69 €

Je vous propose d'affecter et reporter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- ❖ 2 516 726.23 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (solde des restes à réaliser 2023 arrêtés à la somme de – 435 256.54 €), au compte 1068
- ❖ report de la somme de 1 054 518.25 € en excédent de la section de fonctionnement au compte 002
- ❖ report de la somme de 2 081 469.69 € en déficit de la section d'investissement au compte 001

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 4 avril 2024, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 4 avril 2024,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ d'affecter et reporter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- ❖ 2 516 726.23 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (solde des restes à réaliser 2023 arrêtés à la somme de – 435 256.54 €), au compte 1068
- ❖ report de la somme de 1 054 518.25 € en excédent de la section de fonctionnement au compte 002
- ❖ report de la somme de 2 081 469.69 € en déficit de la section d'investissement au compte 001.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX




Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Valloire, le 19/04/2024

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

